



mon assureur ne veut rien savoir apres la tempête.

Par **rehouma**, le **05/03/2009** à **21:51**

Bonjour,

Suite à la tempête Klaus du 24/02/2009, j'ai eu des dégâts dans la chaufferie, ou se trouve aussi la fosse septique et la pompe de relevage. A cause d'une coupure du courant de quatre jours : la pompe est hors service, ce qui a causé le débordement de la fosse septique et par la suite l'enfoncement de celle-ci et la détérioration, le béton autour de la fosse commence à s'effriter.

J'ai contacté mon Assurance Mutant par lettre R.C.

LE 19/02/2009

Mon assureur me répond : votre problème est avec EDF et non avec nous, et le vent n'a pas atteint les 100 km/h, mais par contre on peut vous assister juridiquement.

Bizarre, Météo France affirme que la tempête a balayé la Gironde avec un vent de 120 à 140 km/h minimum, et que la Gironde est parmi les départements les plus touchés par la tempête.

Que dois-je faire s'il vous plaît, car mon problème s'aggrave de jours en jours.

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Par **negociateur assurance**, le **17/06/2010** à **07:36**

Bonjour

Vous pouvez contacter un juriste professionnel spécialisé assurance qui vous aidera à constituer votre recours contre l'assureur.

Voici l'adresse du site : <http://www.negociateur-assurance.fr/aide-recours-assurance.html>

Bon courage.